

Soins des plaies

Formation pour les technologues en orthèses et prothèses orthopédiques

Présentation

À la suite de l'adoption du « Règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées en orthopédie par des personnes autres que des médecins », (cf. : Loi Médicale, chapitre M-9, r. 12.01), le technologue professionnel en orthèses et prothèses orthopédiques peut désormais « prodiguer des soins et des traitements reliés aux plaies et aux altérations de la peau dans le cadre d'un plan de traitement médical ou infirmier », « fournir une aide technique au médecin lors d'une intervention chirurgicale mineure en orthopédie, avec ou sans anesthésie » et « enlever des points de suture et des agrafes ».

Objectifs

L'article 4 de ce règlement stipule que pour exercer les activités susmentionnées, le technicien en orthopédie doit réussir une formation complémentaire de 25 heures portant sur les soins de plaies.

À la fin de cette formation, le technologue en orthopédie sera en mesure¹ :

- d'identifier ses responsabilités et ses rôles auprès de l'utilisateur selon le plan de traitement médical ou infirmier ;
- de décrire l'anatomie et la physiologie de la peau ;
- de décrire le processus de cicatrisation ;
- d'identifier les facteurs nuisant à la cicatrisation ;
- de connaître les principes d'asepsie ;
- de connaître les principes de nettoyage d'une plaie ;
- d'identifier les types de plaies associées à des immobilisations ;
- de reconnaître les produits et les pansements utilisés à des fins d'immobilisations ;
- de maîtriser les techniques de retrait des points de suture et agrafes.

Formation théorique en ligne

La formation théorique sera offerte en ligne à partir du 11 avril 2015. Les participants pourront compléter les lectures et exercices à leur propre rythme. Il faut compter environ dix heures. Ils auront accès à ce cours pour une durée totale de trois mois afin de pouvoir réaliser l'exercice « pratique » de l'évaluation des connaissances théoriques au moment où ils seront prêts à faire la formation pratique en classe.

Calendrier

Formations pratiques au Collège Mérici

Groupe 26 :

Samedi et dimanche
3 et 4 juin 2017
8 h 30 à 16 h

NOTE :

Un minimum de 7 inscriptions est nécessaire pour la tenue d'une formation.

Une fois les modules terminés, les participants pourront réserver leur place dans un des ateliers pratiques qui auront lieu un samedi et un dimanche. Ils y réaliseront les exercices en lien avec la préparation d'un champ stérile, la manipulation des pansements ainsi que les techniques de retrait des points de suture et des agrafes. Le dernier après-midi est consacré à l'évaluation des connaissances pour l'obtention de la certification.

Exigences

Pour assister à cette formation, le participant devra :

- Être membre en règle de l'Ordre des technologues professionnels du Québec ;
- Avoir préalablement lu la documentation fournie après son inscription à la formation.

Évaluation

La réussite de l'évaluation finale est obligatoire pour l'obtention de la certification.

La note de passage est de 60 %.

Matériel

Le matériel pédagogique et médical nécessaire à la formation sera fourni sur place.

Frais de formation

Les frais pour l'ensemble de la formation (formation théorique et formation pratique en classe) sont de 340 \$ (plus taxes). Pour les finissants de mai 2014 du programme de *Techniques d'orthèses et de prothèses orthopédiques* de Mérci, un rabais de 50 % s'applique et donc le coût s'élève à 170 \$ (plus taxes). Le paiement doit être fait par carte de crédit avant le début du cours.

Politique de remboursement

Le client confirme son inscription dès que celui-ci accède à la formation théorique en ligne. À partir de ce moment, aucun remboursement ne peut être effectué. Un remboursement intégral pourra être fait seulement si le client n'a pas accédé à cette formation en ligne et qu'il adresse sa demande de remboursement au moins cinq (5) jours avant la formation pratique ayant lieu à Mérci. En cas d'annulation de l'activité par le Collège, les frais d'inscription seront remboursés.

Inscriptions en ligne

Les inscriptions se font en ligne, cliquez [ICI](#)

Dès que l'inscription sera confirmée, l'information et les codes pour avoir accès à la formation en ligne vous seront expédiés par courriel.

Stationnement

Le stationnement est payant.

Formation en entreprise

Cette formation peut être offerte en entreprise pour des groupes de 10 personnes ou plus. Nous nous déplaçons en région (des frais de déplacement sont à prévoir).

Pour informations supplémentaires

Madame Véronique Rivalin-Redon
418 683-1591 poste 2263
vrivalin@merci.ca